

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 28 novembre 2024 à 19 heures**

Le jeudi vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 21 novembre 2024.

**Présents** : Jean-Luc FAVIER Maire, Anthony FERRER, Anne HAAS, Mathieu HABERT Claudine HACQUARD, Monique HECKER, Guénolé LEROY, Laëtitia MEYER, Michèle SAMPY, Christine WALLON, Frédéric WROBEL

**Absents** : Lydia BOLLORE procuration à Frédéric WROBEL, Cyril CODATO, Ornella ORTOLANI, Sébastien WIZENTY procuration à Jean-Luc FAVIER.

Christine WALLON est désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du 3 Octobre soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.**

**Ordre du Jour**

48/2024 Recrutement d'un agent recenseur

49/2024 Demande de subvention annulation du point

50/2024 Organisation de la distribution des colis de Noël pour les aînés de la commune

51/2024 Achat des friandises pour St Nicolas

52/2024 Communication des décisions du maire

**Procès-verbal**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 28 novembre 2024 à 19 heures**

**48/2024 – RECRUTEMENT D’UN AGENT RECENSEUR**

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025 et la nécessité de recruter un agent recenseur.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la dotation forfaitaire de recensement allouée à la commune

CONSIDERANT qu’il appartient à la commune de fixer la rémunération de l’agent recenseur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide le recrutement d’un emploi d’agent recenseur pour la période allant du 16 janvier au 15 février 2025.

DECIDE de fixer comme suit le montant brut des indemnités forfaitaires à verser à l’agent recenseur

- 1,49 € par bulletin individuel
- 0,95 € par feuille de logement

Vote : A l’unanimité

**49/2024 ANNULATION POINT : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la suppression du point 49/2024, concernant la demande de subvention. Pour dossier incomplet .

Le Conseil municipal, à l’unanimité approuve la suppression de ce point à l’ordre du jour.

Le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune n’a pas le droit de subventionner une association au-delà de ses frais de fonctionnement.

**50/2024 ACHAT DES COLIS DE NOËL POUR LES AINÉS DE LA COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil municipal l’achat de colis gourmands pour les aînés de la commune, pour les personnes de 61 ans et plus.

L’entreprise qui a été retenue est la société HELRICH -FARRJOP 3 rue Des pré 67330 KIRRWILLER pour un montant de 466.30€ TTC

Afin de pouvoir régler la dépense, une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide

- D’autoriser le Maire à procéder à l’achat de colis gourmands pour un montant de 466.30 € TT à la société HELRICH -FARRJOP 3 rue Des pré 67330 KIRRWILLER et à régler la dépense à l’article 623 fête et cérémonie

Vote : A l’unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 28 novembre 2024 à 19 heures**

**51/2024 ACHAT DES FRIANDISES POUR ST NICOLAS**

Le Maire expose au conseil municipal comme chaque année Saint Nicolas et père fouettard rendent visite aux enfants de l'école élémentaire et maternelle

À l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas. Des sachets friandises vont être distribuer à tous les enfants

Afin de pouvoir régler la dépense à la société HELRICH -FARRJOP 3 rue Des pré 67330 KIRRWILLER pour un montant de 298.00 € TTC une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- D'autoriser le Maire à procéder à l'achat des sachets de friandises gourmands pour un montant de 298.00 € TT à la société HELRICH -FARRJOP 3 rue Des pré 67330 KIRRWILLER et à régler la dépense à l'article 623 fête et cérémonie

Vote : A l'unanimité

**52/2024 COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 11/06/2020 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- - Vu la délibération du 24/2020 prise en application de l'article L2122-22 du code Général Des Collectivités Territoriales
- - Vu la délibération prise en application de la Nomenclature Comptable M57 utilisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 

N°	DATE	OBJET
17	16/10/2024	Réparation Poteau incendie rue de la Fontaine par la société SIEGVO pour un montant de 1007.39€ TTC
18	04/11/2024	Financement du bus pour le cycle piscine de l'école élémentaire pour un montant de 1500€ TTC à la société LCN voyages
19	07/11/2024	Commande repas des aînés à distribué le 07 décembre par la société MARX traiteur pour un montant de 1342€ TTC
20	19/11/2024	Décisions modificatives n°2

Le Maire procède au virement de crédits :

Chapitre 11	article 61551 materiel roulant	-2700€
Chapitre 66	article 66111 Interet réglés à l'échéance	+2700€
Chapitre 23	article 23 construction	-11000€
Chapitre 21	article 2184 Mobilier	-400 €
Chapitre 16	article 1641 OPFI Emprunts en euros	+ 11400 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h35

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 28 novembre 2024 à 19 heures**

**Ordre du Jour**

48/2024 Recrutement d'un agent recenseur

49/2024 Demande de subvention

50/2024 Achat des colis de Noël pour les aînés de la commune

51/2024 Achat des friandises pour St Nicolas

52/2024 Communication des décisions du maire

**Signature du procès-verbal du 28 novembre 2024 à 19 heures**

NOM Prénom	QUALITE	SIGNATURE
FAVIER Jean-Luc	Maire	
WROBEL Frédéric	Adjoint au Maire	
BOLLORE Lydia	Adjointe au Maire	
MEYER Laetitia	Adjointe au Maire	
CODATO Cyril	Conseiller municipal	
ORTOLANI Ornella	Conseillère municipale	
WALLON Christine	Conseillère municipale	
LEROY Guénohé	Conseiller municipal	
HECKER Monique	Conseillère municipale	
HACQUARD Claudine	Conseillère municipale	
HAAS Anne	Conseillère municipale	
WIZENTY Sébastien	Conseiller municipal	
HABERT Mathieu	Conseiller municipal	
FERRER Anthony	Conseiller municipal	
SAMPY Michèle	Conseillère municipale	